

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au GUÉ DE VELLUIRE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
	CHOLLET Joël	BENET
	DURIVEAU Gérard	BOUILLÉ COURDAULT (suppléant)
<b>CC</b>	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
<b>VENDÉE SÈVRE AUTIZES</b>	LUCAS Patricia	MAILLÉ (suppléante)
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
<b>11 / 15</b>	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLOIN Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON
<b>CC</b>	MARQUI Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
<b>SUD VENDÉE LITTORAL</b>	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
<b>7 / 14</b>	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	LAMY Judicaël	LA TAILLÉE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
<b>CC</b>	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
<b>PAYS FONTENAY</b>	BIENVENU Alain	LE LANGON
<b>VENDÉE</b>	PORCHER Hugues	LONGEVES (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
<b>6 / 22</b>	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
<b>CC</b>	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL BARRET
<b>PAYS DE</b>	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
<b>LA CHATAIGNERAIE</b>	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
<b>5 / 10</b>	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
<b>CC AA 0 / 2</b>		
<b>AGGLO 2 B 0 / 1</b>		
<b>Totaux Délégués présents : 29/64</b>		

Pouvoirs : M. CHATAIGNÉ Jean-Louis St SIGISMOND donne pouvoir à M. POITIERS Dominique  
M. METAIS Antoine CHAILLÉ LES MARAIS donne pouvoir à Mme DAVID Laëtitia  
M. ARNAUDEAU Jean-Marie FOUSSAIS PAYRÉ donne pouvoir à M. BOULARD  
M. BOISSEAU Jérémy CHARRON donne pouvoir à M. CHARPENTIER

**Totaux Délégués présents ou représentés : 33 sur 64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

**OBJET : VIREMENT 2022 DU BUDGET SYNDICAT MIXTE VERS LE BUDGET BACS DELIB° N° 13 CS 28-03-2022**

Dans un souci d'exécution du budget annexe, M. le Président propose aux membres du Comité Syndical de procéder au virement depuis les dépenses de fonctionnement du budget primitif vers les recettes de fonctionnement du budget annexe de la somme de 47 467.42 €, ce montant correspondant au programme de travaux à réaliser par les bacs sous Maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes approuvé dans les contrats territoriaux et le PAPI est à inscrire au budget primitif.

M. le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le virement 2022.

Le vote donne les résultats suivants :

Délégués	Composition Assemblée	Membres présents	Votes pour	Votes Contre	Abstentions
EPCI	64	29	29	0	0
Pouvoirs			4		
Total			33	0	0

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- Approuve le virement depuis les dépenses de fonctionnement du budget principal vers les recettes de fonctionnement du budget annexe de la somme de 47 467.42 €, ce montant correspondant au programme de travaux à réaliser par les bacs sous Maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes approuvé dans les contrats territoriaux et le PAPI.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#